

COMITE DROME ARDECHE de TENNIS DE TABLE

TOP OPEN

Tour n° 2 du dimanche 23 janvier 2022

Responsable : Fabrice GAILLARD – CTD 26/07

71 rue Pierre Latécoère – 26000 Valence – cdatt@mbsport.fr – 04/75/75/47/80 – 06/52/46/84/12

Horaires { **Ouverture Salle 8h30**
{ **Pointage à 9 h 00**
{ **Compétition à 9 h 30**

Secteur	LIEUX	Adresse de la salle	Catégories	Juge-arbitre
SUD	VALLON PONT D'ARC	Espace Sportif Collège Vallon Quartier Ratière 07150 VALLON PONT D'ARC	Toutes les catégories	PEATIER Christophe cdatt2607president@gmail.com 06/82/48/34/37
NORD	ROMANS	Gymnase Aragon Route de Génissieux 26100 ROMANS	Toutes les catégories	MACCARI Alizée cdatt.tresorier@gmail.com 06/89/79/24/31

- Les absences devront être signalées au comité Drôme Ardèche avant le jeudi 20 janvier 2022 à 12h00.
- **Passé ce délai tous les forfaits devront être signalés impérativement aux juges-arbitres**
- **Le club organisateur ne fournit pas les balles. Chacun prévoit son matériel.**
- **La compétition sera soumise au contrôle du PASS SANITAIRE pour tous les publics de 12 ans + 2 mois et plus.**

Pour rappel, le Pass sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- *Un justificatif de statut vaccinal attestant d'un schéma vaccinal complet*
- *un test négatif PCR ou antigénique ou auto test (réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 24h) ;*
- *Un certificat de rétablissement à une contamination COVID. Test PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. .*

Les joueurs et joueuses convoqués doivent être en possession de leur licence validée médicalement (ou à défaut posséder leur certificat médical sur eux), les Juges-arbitres auront pour ordre de refuser les joueurs ne remplissant pas les conditions requises.

Le port du masque est obligatoire dans toutes les salles de tennis de table, y compris en compétition, en dehors des aires de jeu.

BUVETTE/RESTAURATION ASSISE